

Kneppers Lambert et Jane  
279 chemin des chênes  
64170 CESCOU  
0628378857  
[lambertfleurs@gmail.com](mailto:lambertfleurs@gmail.com)

VU  
Pierre BUIS  
Commissaire Enquêteur

CP 49

pas de dossier de  
changement de destination  
port

VU  
Pierre BUIS  
Commissaire Enquêteur  
Tél : 05.59.23.59.10  
Port : 06.75.66.40.62

Messieurs,

Par la présente j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur notre requête concernant « un changement de destination » d'une ancienne grange, se trouvant sur notre propriété, en maison d'habitation.

Depuis 2014 nous avons un C.U. 064 184 129 X4001 que nous avons pu proroger jusqu'en octobre 2022.

Vous trouverez ci-joint copie du dernier C.U. , et les références pour l'eau potable et l'étude de sol. Ainsi que la copie du plan de division et bornage que nous avons fait réaliser en 2020.

Nous souhaiterions vivement votre accord pour un nouveau C.U. opérationnel pour les raisons suivantes :

Nous réalisons, mon épouse et moi-même, que vu notre âge et nos éventuels soucis de santé il devient urgent maintenant d'anticiper notre avenir dans un logement mieux adapté.

Notre habitation actuelle conviendrait mieux à une famille plus nombreuse et jeune et un de nos enfants y réfléchit sérieusement.

Pour concrétiser notre décision nous avons mandaté la société Polygone, Maître d'œuvre à Artix, pour déposer une demande de certificat d'urbanisme et réaliser la mise en œuvre du projet.

Nous avons confiance, Messieurs, en votre considération pour cette nouvelle étape de notre vie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Kneppers

COMMUNE  
DE CESCAU

PROROGATION DE CERTIFICAT D'URBANISME  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Référence dossier :

Type de demande : Prorogation de Certificat d'urbanisme

N° CU 064 184 19 X4001

Déposée le : 09/09/2021

Par : Monsieur KNEPPERS Lambert

Demeurant à : 279 chemin des Chênes  
64170 CESCAU

Sur un terrain sis : 279 chemin des chênes  
A 141, A 142, A 437, A 439

Superficie : 6100 m<sup>2</sup>

Le Maire de CESCAU

Vu la demande présentée par Monsieur KNEPPERS Lambert demeurant 279 chemin des Chênes 64170 CESCAU ;

Vu l'objet de la demande, à savoir la transformation d'une grange en habitation sur un terrain situé 279 chemin des chênes ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le certificat d'urbanisme délivré en date du 29 mars 2019 ;

Vu la première demande de prorogation autorisée par arrêté en date du 7 octobre 2020 ;

Vu le courrier de deuxième demande de prorogation en date 9 septembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Le certificat d'urbanisme susvisé est prorogé pour une année à compter de ce jour.

CESCAU, le 5 octobre 2021

Le Maire,  
Hervé LAFITTE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de la notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

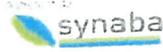


Bureau d'études  
Bureau d'études  
Environnement  
Environnement



Syndicat Eau & Assainissement  
des 3 Cantons

M.P.E.  
Bizens  
64 300 Baigts de Béarn  
05-59-65-16-94  
info-mpe@orange.fr  
www.mpe64.com



# Lambert KNEPPERS

64 Cescou

Etude préalable à la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif et prescription de la filière adaptée

n° d'étude MPE

Localisation des études

Demandeur :

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Commune de :

Lieu-dit :

N° :

Superficie :

Nom - Prénom :

Adresse :

4-64-14 / 115

Cescou

Peyrou

section A n°141-142-439

6070 m<sup>2</sup>

Lambert KNEPPERS

279, chemin des chênes

64 170 Cescou

Syndicat des 3 Cantons

40 rue Marcel Dassault - BP 38

64 170 ARTIX

05-59-83-25-63 / epi3cantons@cdg64.fr

Date de visite :

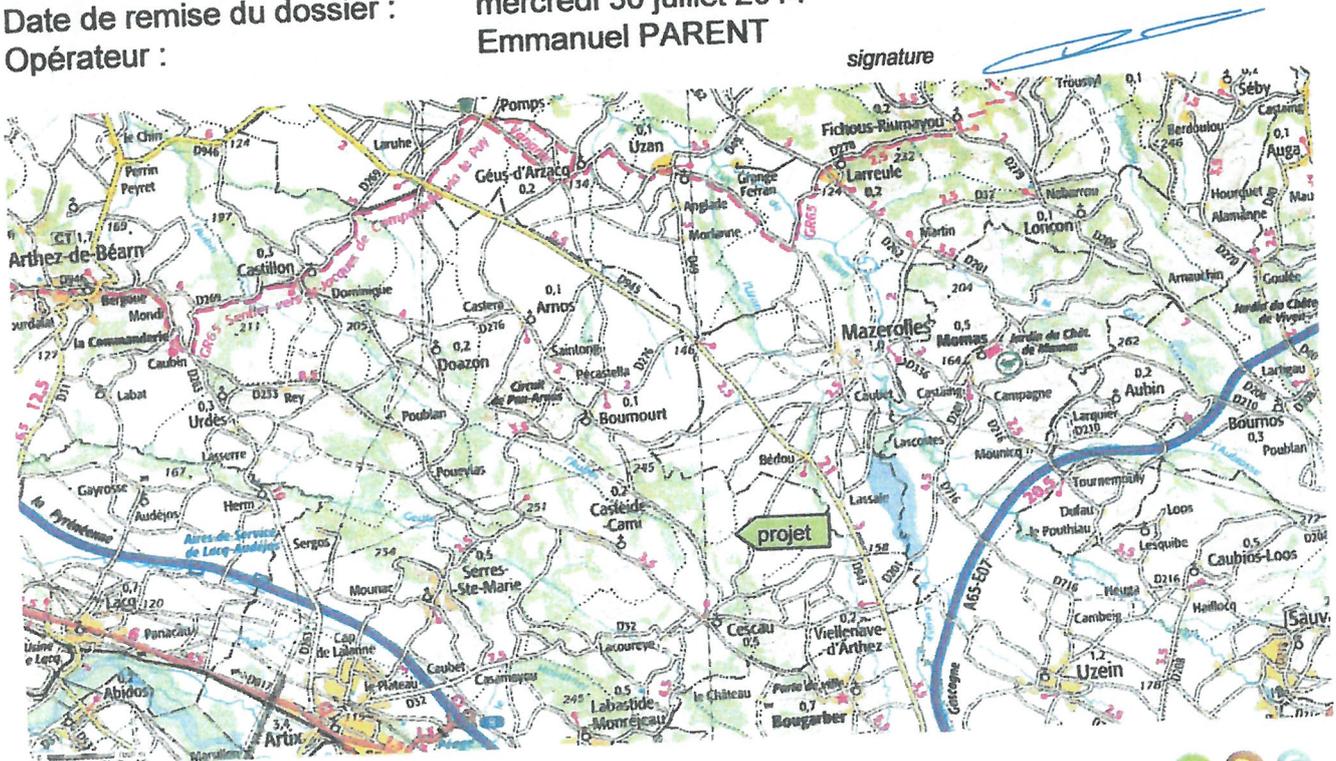
Date de remise du dossier :

Opérateur :

mardi 8 juillet 2014

mercredi 30 juillet 2014

Emmanuel PARENT



Responsabilité Civile DECENNALE CONSTRUCTEUR : MMA n°124791602

SARL au Capital de 5 000 € - RCS de Pau n°515 127 637 00013





SUEZ Eau France  
des Pays Basque - Béarn  
et des Pyrénées-Gascogne

**SIEA des 3 Cantons**  
40 rue Marcel DASSAULT  
64170 ARTIX

Objet/Réf. : SB/DFV/043

Affaire suivie par : Julien Brunetta  
☎ 06.74.01.25.68

**OBJET : Demande de certificat d'urbanisme - propriété KNEPPERS Lambert  
CU 06418419X4001**

# ATTESTATION

Je soussigné Stéphane BENESSE, certifie que les parcelles cadastrées :

Commune	:	CESCAU
Section	:	A
N°	:	141-142-437-439

Sont alimentées en eau potable au moyen d'un branchement simple.

Pression du réseau = 6 bars

Diamètre de la conduite : 32 mm

Ces éléments pourront être précisés par **SUEZ Eau France** en prenant rendez-vous auprès de notre service clientèle au **0 977 408 408**.

Fait à LONS, le 18/02/2019

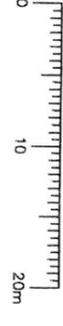
  
Stéphane BENESSE  
Directeur Adjoint

**Nota : Cette attestation est valable 1 an**

# PROPRIETE de M. et Mme KNEPPERS Lambert

## PLAN DE DIVISION - BORNAGE ACCORD RIVERAINS

ECHELLE : 1/500



### LEGENDE

- LIMITE DE PROPRIETE
- APPLICATION DU PLAN CADASTRAL
- FOSSE
- POTEAU ELECTRIQUE B.T.
- POTEAU TELEPHONE

ENCLOS BATI 1		
SECTION	N°	SUPERFICIE
A	141P	534 m <sup>2</sup>
A	142P	1670 m <sup>2</sup>
A	439P	213 m <sup>2</sup>
A	142P	43 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>2460 m<sup>2</sup></b>

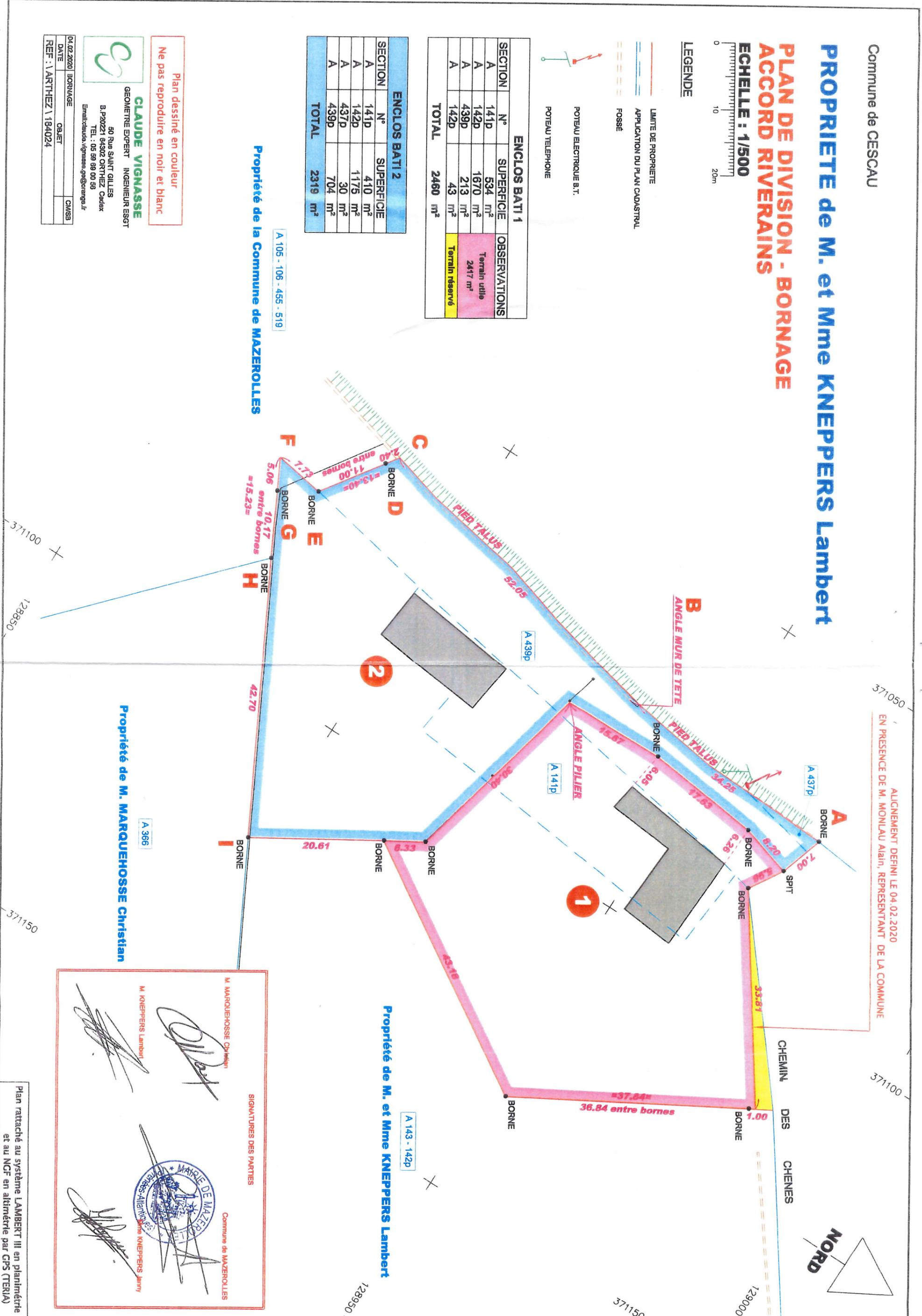
ENCLOS BATI 2		
SECTION	N°	SUPERFICIE
A	141P	410 m <sup>2</sup>
A	142P	1175 m <sup>2</sup>
A	437P	30 m <sup>2</sup>
A	439P	704 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>2319 m<sup>2</sup></b>

Propriété de la Commune de MAZEROLLES

Propriété de M. MARQUEHOSSÉ Christian

Propriété de M. et Mme KNEPPERS Lambert

ALIGNEMENT DEFINI LE 04.02.2020  
EN PRESENCE DE M. MONLAU Alain, REPRESENTANT DE LA COMMUNE



**CLAUDE VIGNASSE**  
GEOMETRE EXPERT INGENIEUR ES/GT  
50 Rue SAINT GILLES  
B.P.20221 84302 ORTHEZ Cedex  
TEL : 05 99 89 00 69  
Email:clauda.vignasse.g@orange.fr

04.02.2020	BORNAGE	OBJET	CM/MS
DATE			
REF : \ARTHEZ \ 184024			

Plan dessiné en couleur  
Ne pas reproduire en noir et blanc

SIGNATURES DES PARTIES

M. MARQUEHOSSÉ Christian  
M. KNEPPERS Lambert

Commune de MAZEROLLES  
M. KNEPPERS Lambert

Plan rattaché au système LAMBERT III en planimétrie  
et au NCF en altimétrie par GPS (TERIA)